AR Prefecture

046-200090843-20240930-SESEL_2024_30-DE
Reçu le 01/10/2024

DEPARTEMENT DU LOT

SYNDICAT DES EAUX DU SUD EST DU LOT

Place de la Mairie
46 260 VARAIRE

Délibération 2024/30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trente septembre deux mille vingt-quatre à 14 heures, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Vaylats sous la présidence de Monsieur Didier PECH.

Nombre de délégués votants : 35
Présents (19) : Mmes et MM AILLET Jean-Marie, ALIBERT-SENS Charles Louis, BOUCHARD Jean-Luc (suppléant de NOUVIALE Arnaud), CAMMAS Francis, CONTE Christian, COUPY Daniel, CUBAYNES Jean-Claude, DECREMPS Frédéric, DELLER Martine, FIGEAC Francis, FONT Corinne (suppléante VALETTE Roselyne), GENET Mylène, HAUVETTE Alix, MAROT Michel, MASSY Christian, MENOUX Ludovic, MORICE Pierre, PECH Didier, PRADEL Jean-Claude (suppléant WAGNER Marie-France).
Absents représentés (0) :
Absents excusés (11) : Mmes et MM AYMARD Marcel, COURDESSE Pascal, CUBAYNES Christian, DENOU Jerome, ESTIVAL René, FOLICHON Michèle, GROUWET Pascal, MONTAGNE Yannick, NODARI Sébastien, ORTALO-MAGNE André, TRAVERSAC David.
Absents (5) : Mme et MM. GOURGOU Jean-Pierre, HEBRARD Laurent, ISSALY Jacques, TARDY Michel, VIDAL Jean-Claude.

Monsieur Christian CONTE est désigné en tant que secrétaire de séance.

Objet : Création du Pôle des services d'eaux du Lot « Le P♦LE » : approbation de la convention intersyndicale

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité les rencontres qui ont réuni les syndicats des eaux depuis la loi NOTRe (2015). Y est née l'idée de créer un POLE Eaux du Lot afin d'officialiser le travail effectuer, d'être un interlocuteur reconnu et unique pour l'ARS, la préfecture, l'agence de l'eau, le département, la Saur, Véolia, …
Monsieur le Président lit au comité le projet de convention qui va lier les services d'eaux signataires pour collaborer au développement de ces services publics.
La présidence du pôle, ayant un rôle principalement de représentation sera renouvelée tous les ans. Une remarque est faite qu'une durée de 2 ans serait plus judicieuse pour que le Président puisse prendre ses marques et être plus efficace. Cette proposition sera remontée et pourra être intégrée par avenant ultérieurement.

La signature officielle se fera avec tous les syndicats ou communautés ayant délibéré, devant la presse pour communiquer sur cette collaboration. Toute collectivité pourra rejoindre le groupe par avenant à la convention.

Le comité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention du pôle eaux du Lot.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 1 OCT. 2024
Publié ou notifié le 1 OCT. 2024
Le Président

SESEL
Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot
Place de la mairie - 46260 VARAIRE

Pour copie certifiée conforme au registre.
A Vaylats, le 30 septembre 2024
Le Président

Didier PECH

SESEL
Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot
Place de la mairie - 46260 VARAIRE